

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2024

Date de convocation : le 02/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES –Christophe BERNIE– Magali BESSAOU – Christian BONNET –Jean Marc CALVET – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS–Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL -Christophe LABORIE –Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY –Pierre MASBOU– Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anne Claire SOLIER– Bernard VERDIE – Claude VEYRE – Christophe DELMAS

Etaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/12/11

Tableau des effectifs 2025



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Tableau des effectifs 2025

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs pour 2025 comme suit :

Au vu des conditions d'avancement d'échelon pour certains agents il convient de :

De supprimer un grade d'Adjoint administratif et de créer un grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

De supprimer 3 grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe et de créer 3 grades d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Le reste sans changement

Rappel

ADMINISTRATIF	10	TECHNIQUE	13
Catégorie A	2	Catégorie A	5
		TITULAIRE détaché	1
TITULAIRE	1	TITULAIRE	2
NON TITULAIRE	1	NON TITULAIRE	2
Catégorie B	0	Catégorie B	8
TITULAIRE	0	TITULAIRE	5
		NON TITULAIRE	3
Catégorie C	8	Catégorie C	0
TITULAIRE	8	TITULAIRE	0
Apprenti			2
TOTAL GENERAL	25		

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise la suppression et création des grades ci-dessus définis .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 13 décembre 2024



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr